



Déclaration du SE-Unsa CAPA du Mardi 21 juin 2016

Mesdames et Messieurs,

L'essentiel de cette CAPA concerne l'accès à la Hors Classe et les contestations de notes. En ce qui concerne l'accès à la Hors Classe, au delà du caractère symbolique, il est surtout question d'intégrer un maximum de collègues avant le départ à la retraite pour une meilleure reconnaissance salariale.

D'ailleurs, sur ce plan, de réelles avancées sont à noter dans le cadre des négociations PPCR. Ce n'est évidemment qu'un premier pas. Mais dans un contexte morose et compte tenu de la longue période de gel du point d'indice, le SE-Unsa ne peut que se réjouir de cette amélioration.

Ce dispositif PPCR vise, en effet, à renforcer « l'unité de la fonction publique ». Il devrait permettre à tous les fonctionnaires de « bénéficier de règles simplifiées et harmonisées ». Pour les enseignants et CPE, cela devrait se traduire par :

- Une refonte des grilles indiciaires intégrant des indices plus avantageux au niveau de la rémunération.
- Un avancement, avec un rythme unique et l'accès de tous au 2nd grade sans oublier la création d'un 3^e grade pour tous les corps.
- L'évaluation, avec une nouveauté, la mesure de la valeur professionnelle, qui pourra *booster* la carrière, en début de celle-ci et permettre un passage d'un grade à un autre.

L'ordre du jour de cette CAPA traite de l'avancement à la Hors Classe.

Concrètement en référence au tableau, on compte 380 promouvables cette année. Sur ces 380 promouvables cette année, seuls 24 collègues sont promus.

J'en profite pour rappeler les revendications du SE UNSA pour l'avancement de grade :

- une augmentation significative des taux retenus pour atteindre un taux moyen de 15% ;
- le retour à des modalités d'accès, encadrées nationalement, établies sur la base de la mesure de la valeur professionnelle et de critères clairs et objectifs qui ne remettent pas en cause l'accès à la hors-classe en fin de carrière ;
- la possibilité pour les collègues, après consultation des avis, de pouvoir en discuter avec les instigateurs, comme cela est prévu dans le cadre de la notation administrative.

Concernant les contestations de notes, sur la forme, nous nous félicitons de la tenue de cette CAPA pendant l'année scolaire et non l'année suivante comme ce fut le cas précédemment. En revanche, nous regrettons que certains notices ou demandes de contestations aient été renvoyées tardivement. Sur le fond, ces contestations de notes, même si elles ne sont pas nombreuses, révèlent encore et toujours les difficultés rencontrées dans les établissements scolaires par nos collègues CPE. Nous espérons que cette CAPA permettra de rétablir certaines notations avec équité et bienveillance.

Enfin, le SE-Unsa remercie les personnels des services du rectorat pour la qualité de leur travail, leur disponibilité et leur écoute.

Hawa SALL et Isabelle Duroselle

Commissaires Paritaires SE UNSA Créteil

Le syndicat qui avance

#utile
#positif

